



## Procès-Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 16 MARS 2021 à 20 H 00

L'an deux mille vingt-et-un, et le 16 mars, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle CHERPIN, sous la présidence de Monsieur VIVIER MERLE Christian, Maire.

**Présents :** Vincent LAVERRIERE – Isabelle GRANJON – Yves KENSICHER – Valérie MEHU – Bernard BOURBON - Gilles BERTELLI – Yves MORIAUD – Cécile ABATE-MAURIN – Bertrand SEUBE – Hélène BORIE – Clarisse SCUILLER – Aurélie BOISSY - Anthony DEBRUN

**Excusée avec pouvoir :** Blandine MAZALLON

### Ordre du Jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 février 2021
3. Informations sur les décisions prises par le maire par délégation du conseil
4. Approbation du compte de gestion 2020
5. Approbation du compte administratif 2020
6. Affectation du résultat de fonctionnement 2020
7. Vote des taux de fiscalité directe locale 2021
8. Vote des subventions 2021 aux associations
9. Vote du budget communal 2021
10. Acquisition foncière – Parcelles indivision AURAY – Emplacement réservé n° 4 du PLU
11. Questions diverses

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du texte précité, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil pour la présente session.

### Désignation d'un secrétaire de séance

M. Yves KENSICHER est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

### Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 09 février 2021

Le compte-rendu du conseil municipal a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux par voie électronique le 15 février 2021. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu.

### Information sur les décisions prises par le maire par délégation du conseil

#### **Partenariat en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune**

Il est décidé de signer un partenariat avec la S.P.A. en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune. Une campagne de stérilisation sera prochainement organisée au lieu-dit « Le Laurent ».

20h20 : arrivée de Mme Cécile ABATE-MAURIN

### Approbation du Compte de Gestion 2020 (délibération n°2021-06)

Rapporteur : Christian VIVIER MERLE

Le Conseil Municipal : Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2019	Part affectée à l'investissement : Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
Fonctionnement	137 054.31	82 388.01	125 049.17	<b>179 715.47</b>
Investissement	-80 238.01		42 422.84	<b>-37 815.17</b>

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

### **Approbation du Compte Administratif 2020 (délibération n°2021-07)**

Rapporteur : Christian VIVIER MERLE

M. le Maire présente le compte administratif 2020 dressé par le maire et dont les résultats sont identiques au compte de gestion 2020 établi par M. le trésorier de Chazay d'Azergues.

Les résultats du compte administratif 2020 se présentent de la manière suivante :

<b>RESULTAT FONCTIONNEMENT</b>	
	MONTANT
Recettes de Fonctionnement	764 820,90 €
Dépenses de Fonctionnement	639 771,73 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>125 049,17 €</b>
Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	54 666,30 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>179 715,47 €</b>

<b>RESULTAT INVESTISSEMENT</b>	
	MONTANT
Recettes d'investissement	160 881,57 €
Dépenses d'investissement	118 458,73 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>42 422,84 €</b>
Résultats d'investissement antérieur reportés	- 80 238,01 €
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	<b>- 37 815,17 €</b>

Ne prenant pas part au vote, M. le Maire quitte la salle et la présidence est donnée à M. BOURBON Bernard pour le vote.

**Après délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :**

- **APPROUVE le compte administratif de l'année 2020 de la commune.**

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

## **Affectation du résultat de fonctionnement 2020 (délibération n°2021-08)**

---

Rapporteur : Christian VIVIER MERLE

M. le Maire explique que le compte administratif 2020 présente les résultats suivants :

- un déficit d'investissement de clôture (restes à réaliser 2020 inclus) de **80 597.17 euros**.
- un excédent de fonctionnement de clôture de **179 715.47 euros**.

Il rappelle que selon l'instruction M14, l'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement et des restes à réaliser reportés sur le budget suivant.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- d'affecter une somme supérieure au déficit d'investissement, soit la somme de **120 000 euros** au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé pour la section d'investissement ».
- le solde de **59 715.47 euros** sera conservé en section de fonctionnement au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **DECIDE d'affecter la somme de 120 000€ en recettes d'investissement au R1068**
- **DECIDE d'affecter la somme 59 715.47€ en recettes de fonctionnement au R002**

## **Vote des taux de fiscalité directe locale 2020 (délibération n°2021-09)**

---

Rapporteur : Christian VIVIER MERLE

Chaque année, l'assemblée délibérante est invitée à adopter les taux de fiscalité applicables sur le territoire de la commune concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB). Les états de notification des bases (Etat 1259COM) seront mis à disposition des communes fin mars 2021.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité locale et la redescende du produit de TFPB départemental aux communes, le vote du taux communal de TFPB doit tenir compte du taux départemental 2020 soit 11.03%. Ainsi le taux de référence communale sera majoré de l'ex-taux départemental 2020. En 2021, le taux 2020 de TFPB ne peut donc pas être reconduit tel que voté l'année précédente.

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux de l'année précédente, pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, conformément au tableau ci-après :

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	13.37 %	<b>24.40 %</b>
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	22.64 %	<b>22.64 %</b>

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :**

- **DECIDE de maintenir pour 2021 les taux d'imposition des taxes directes locales au niveau de ceux fixés en 2020 soit :**
  - o **Taxe foncière sur le bâti (TFPB) : 24.40 %**
  - o **Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) : 22.64 %**
- **DIT que l'état de notification des bases d'imposition 2021 (Etat 1259) sera complété des taux votés en cohérence avec la présente délibération et transmis en Préfecture du Rhône.**

## **Vote des subventions 2021 aux associations (délibération n°2021/10)**

---

Rapporteur : Christian VIVIER MERLE

Pour l'année 2021, l'analyse des demandes de subvention des associations ont conduit aux propositions figurant dans le tableau ci-après.

M. DEBRUN Anthony ne prend pas part au vote de la subvention à l'association ECHO DU BEAUVALLON et Mme Cécile ABATE-MAURIN ne prend pas part au vote de la subvention à l'association de l'ADMR.

Après délibération et à la majorité (13 pour et 2 abstentions), le conseil municipal :

- DECIDE d'attribuer les subventions ci-dessous ;
- DIT QUE les crédits sont prévus au budget communal 2021

Associations bénéficiaires	Montant en € de la subvention
Asso. Combattants d'Algérie Tunisie Maroc (ACATM)	200 €
ADMR du Cœur des Pierres Dorées	2 000 €
Amicale Boule Joyeuse de Theizé	150 €
Amicale personnes âgées SIVU JEAN BOREL	400 €
Bibliothèque de Theizé	1 500 €
Bibliothèque de Theizé (mise à disposition du personnel)	3 000 €
Chantheizé	350 €
Chasse (régul. Pigeons)	150 €
Club de l'amitié de Theizé	400 €
Fanfare Echo du Beauvallon	2 000 €
Fanfare Echo du Beauvallon (subvention exceptionnelle)	500 €
Association Musique Envol (M. Hervé BILLAUT)	3 000 €
Association Cantine Scolaire de Theizé	4 200 €
Association Cantine Scolaire de Theizé (mise à disp. du personnel)	19 443 €
Association cantine scolaire (repas salle Cherpin)	4 000 €
Théâtre en pierres dorées	3 000 €
Theizé en course nature (TCN)	500 €
CAP génération	300 €
Association conjoints survivants du Bois d'oingt	100 €
AiRe Aérée sur Frontenas (personnes âgées)	300 €
Divers	2 507€
<b>TOTAL</b>	<b>48 000 €</b>

### **Vote du budget communal 2021 (délibération n°2021/11)**

Rapporteur : Christian VIVIER MERLE

Monsieur le Maire fait lecture du budget communal 2021 aux membres du conseil municipal :

FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
VOTE DU BUDGET 2021	854 337,00	794 621,53
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (002)		59 715,47
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>854 337,00</b>	<b>854 337,00</b>

INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
VOTE DU BUDGET 2021	417 676,83	498 274,00
RESTES A REALISER 2020	55 757,00	12 975,00
SOLDE D'EXECUTION D'INVEST. REPORTE (001)	37 815,17	
<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	<b>511 249,00</b>	<b>511 249,00</b>

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 365 586,00</b>	<b>1 365 586,00</b>
------------------------	---------------------	---------------------

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le budget communal pour l'exercice 2021

## Acquisition foncière – Indivision AURAY – Emplacement réservé n°4 (délibération n°2021/12)

---

Rapporteur : Christian VIVIER MERLE

M. le Maire fait part à l'assemblée que lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03 décembre 2019, la commune a mis en place un emplacement réservé n°4 sur les parcelles cadastrées E 556 – E 559 et E 561, situées « La Cruisille » pour les équipements et espaces publics. Ces parcelles sont classées en zone UL, zone urbaine immédiatement constructible, correspondant au pôle d'équipements communaux à vocation culturelle, sportive et de loisirs au Sud du bourg.

Suite à négociation, le prix de vente de référence qui est proposé se fixe à hauteur de 15€/m<sup>2</sup>. Par courrier en date du 14.02.2021, l'indivision AYRAY a donné son accord sur ce tarif.

Il a été également décidé d'un commun accord que le financement du dépalissage et de l'arrachage des parcelles sera financé de la façon suivante : 725€ à la charge de l'indivision AURAY et le reste par la commune.

Le coût de l'acquisition pour la commune reviendrait à 70 725€ (4 715 m<sup>2</sup> x 15€) auquel il reviendra d'ajouter les frais liés à l'acte notarié.

M. le Maire rappelle qu'un emprunt sera réalisé pour l'achat des terrains et qu'il est inscrit au budget 2021.

**Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :**

- **D'ACQUERIR** les parcelles cadastrée section E n° 556 – n° 559 et n° 561 totalisant 4 715 m<sup>2</sup>, situées à « La Cruisille » et appartenant à l'indivision AURAY
- **DE FIXER** le montant de cette acquisition sur la base de 15€/m<sup>2</sup> soit 70 725€
- **DE DESIGNER** l'Office Notarial du Val d'Oingt pour rédiger l'acte d'acquisition correspondant, les frais qui lui sont liés étant à la charge de la commune
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021

### Questions diverses

---

- Salle Michel Moriaud : Début des travaux d'insonorisation du 23/03/2021 au 13/04/2021

Clôture de la réunion à 21h30

L'ordre du jour étant épuisé et après communication des dates de réunions à venir, la séance est levée.

Le Maire,  
Christian VIVIER MERLE

